



Bureau de normalisation
du Québec

Le BNQ est membre du Système national de normes (SNV).

PROGRAMME DE CERTIFICATION DES PRATIQUES DE GESTION DES ENTREPRISES SYLVICOLES (PGES)

LISTE DE PRIX¹ EN VIGUEUR DU 1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

LES SOUS-TRAITANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME DES EMPLOYÉS AUX FINS DE LA DÉTERMINATION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS.

ACTIVITÉ		Entreprise de 10 employés et moins (P)		Entreprise entre 11 et 70 employés (M)		Entreprise de 71 employés et moins (G)	
		Une portée demandée	Deux portées demandées	Une portée demandée	Deux portées demandées	Une portée demandée	Deux portées demandées
Type A ²	Audit de recertification	3 290 \$	3 590 \$	4 100 \$	4 710 \$	4 910 \$	5 810 \$
	Audit initial - <u>avec</u> attestation	3 520 \$	3 820 \$	4 380 \$	4 940 \$	5 140 \$	6 040 \$
	Audit maintien 1	2 260 \$	2 570 \$	2 540 \$	3 110 \$	3 610 \$	4 430 \$
	Audit maintien 2 ou	2 340 \$	2 650 \$	2 630 \$	3 220 \$	3 710 \$	4 620 \$
	Audit maintien 2 <u>maintenance allégée</u>	1 540 \$	1 850 \$	1 830 \$	2 420 \$	2 910 \$	3 820 \$
	Audit maintien 3	2 420 \$	2 730 \$	2 720 \$	3 330 \$	3 810 \$	4 820 \$

ACTIVITÉ		Entreprise de 10 employés et moins (P)		Entreprise entre 11 et 70 employés (M)		Entreprise de 71 employés et moins (G)	
		Une portée demandée	Deux portées demandées	Une portée demandée	Deux portées demandées	Une portée demandée	Deux portées demandées
Type B ²	Audit de recertification	2 470 \$	2 650 \$	2 710 \$	3 230 \$	s. o.	s. o.
	Audit initial - <u>avec</u> attestation	2 580 \$	2 770 \$	2 820 \$	3 340 \$	s. o.	s. o.
	Audit maintien 1	2 220 \$	2 520 \$	2 530 \$	3 100 \$	s. o.	s. o.
	Audit maintien 2 ou	2 300 \$	2 610 \$	2 620 \$	3 210 \$	s. o.	s. o.
	Audit maintien 2 <u>maintenance allégée</u>	1 500 \$	1 810 \$	1 820 \$	2 410 \$	s. o.	s. o.
	Audit maintien 3	2 380 \$	2 700 \$	2 710 \$	3 320 \$	s. o.	s. o.

Toutes les taxes applicables sont en sus. Tous les montants sont en dollars canadiens (\$) CA. Dépôt non remboursable exigé à l'ouverture du dossier.

Portée demandée : Deux portées sont disponibles dans le PGES : Portée MRNF et Portée Hydro-Québec

NOTES –

¹ Ces prix sont modifiables sans préavis et transmis à titre indicatif seulement puisqu'ils devront être ajustés, le cas échéant, en fonction de la situation particulière de chaque entreprise. La diffusion de cette liste de prix ne peut en aucun temps être interprétée comme un engagement du BNQ à réaliser la certification d'une entreprise selon les tarifs indiqués.

² Critères de classification par type de contrat :

Type A : Entreprise de plus d'un million de chiffre d'affaires pour les travaux sylvicoles admissibles au programme

Type B : Entreprise de moins d'un million de chiffre d'affaires pour les travaux sylvicoles admissibles au programme